



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 10 JANVIER 2017

Séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville le mardi 10 janvier 2017 à 19h30, à laquelle sont présents monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Chantale Boudrias, Louise Savignac, Thierry Maheu, Mario Perron et Mario Arsenault.

Est absent monsieur le conseiller Gilles Lapierre.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

La séance a pour but :

- 1- Adoption de l'ordre du jour;
- 2- Informations aux citoyens et résumé des résolutions adoptées lors de séances extraordinaires;
- 3- Approbation des procès-verbaux;
- 4- Approbation des comptes à payer;
- 5- Adoption de projets de règlements :
 - a) Adoption du projet de règlement numéro 1527-17 relatif au plan d'urbanisme;
 - b) Adoption du projet de règlement numéro 1528-17 de zonage;
 - c) Adoption du projet de règlement numéro 1529-17 de lotissement;
 - d) Adoption du projet de règlement numéro 1530-17 de construction;
 - e) Adoption du projet de règlement numéro 1532-17 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
 - f) Adoption du projet de règlement numéro 1533-17 relatif aux dérogations mineures;
 - g) Adoption du projet de règlement numéro 1534-17 relatif aux usages conditionnels;
 - h) Adoption du projet de règlement numéro 1535-17 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) concernant les éoliennes en zone agricole de la Ville de Saint-Constant;
 - i) Adoption du projet de règlement numéro 1536-17 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;



No de résolution
ou annotation

6- Avis de motion de règlements :

- a) Avis de motion du règlement numéro 1527-17 relatif au plan d'urbanisme;
- b) Avis de motion du règlement numéro 1528-17 de zonage;
- c) Avis de motion du règlement numéro 1529-17 de lotissement;
- d) Avis de motion du règlement numéro 1530-17 de construction;
- e) Avis de motion du règlement numéro 1531-17 sur les permis et certificats;
- f) Avis de motion du règlement numéro 1532-17 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- g) Avis de motion du règlement numéro 1533-17 relatif aux dérogations mineures;
- h) Avis de motion du règlement numéro 1534-17 relatif aux usages conditionnels;
- i) Avis de motion du règlement numéro 1535-17 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) concernant les éoliennes en zone agricole de la Ville de Saint-Constant;
- j) Avis de motion du règlement numéro 1536-17 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;
- k) Avis de motion du règlement numéro 1537-17 relatif au Comité consultatif d'urbanisme;

7- Adoption de règlements :

- a) Adoption du règlement numéro 1008-02-16 modifiant le règlement numéro 1008-00 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'ajouter la possibilité pour la Ville de convenir avec le propriétaire de tout terrain privé d'une entente visant l'application du règlement numéro 1008-00;

8- Contrats et ententes :

- a) Adhésion au regroupement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;
- b) Autorisation de signature – Bail entre la Ville de Saint-Constant et monsieur Guillaume Dumas et madame Wendy Rivard – Partie du lot 2 177 917 du cadastre du Québec;

9- Soumissions :

- a) Soumissions – Inspection et analyse des bornes d'incendie, manipulation de vannes et écoute de fuites – 2015TP10 – Renouvellement;



No de résolution
ou annotation

- b) Soumissions – Réfection de sections de trottoirs et de bordures de béton – 2015TP03 – Renouvellement;
- c) Soumissions – Marquage sur les routes, les pistes cyclables et les stationnements – 2015TP05 – Non-renouvellement;
- d) Approbation d'un système de pondération et d'évaluation des offres – Appel d'offres regroupé – Services professionnels pour l'élaboration d'une étude sur les retombées économiques et fiscales de la mise en œuvre du plan directeur de redéveloppement de la route 132 en boulevard urbain;

10- Mandats;

11- Dossiers juridiques :

- a) Règlement d'une réclamation – Dommages causés à une voiture au parc Lafarge;

12- Ressources humaines :

- a) Fins d'emploi – Employés temporaires et contractuel;
- b) Autorisation de signatures – Lettre d'entente numéro 8 – Convention collective des employés manuels;
- c) Embauche temporaire au poste de conseillère en communication – Service des communications et du service à la clientèle;

13- Gestion interne :

- a) Adoption du calendrier annuel 2017 des activités et événements – Service des loisirs;
- b) Affectation au fonds de roulement – Projet d'identifiant unique – Portail citoyen et base de données centrale;
- c) Affectation au fonds de roulement – Acquisition d'équipements informatiques;
- d) Affectation au fonds de roulement – Projet de mise en place des entrées de ville;
- e) Autorisation de dépense – Projets du conseil des jeunes de Saint-Constant;
- f) Aides financières aux organismes jeunesse à but non lucratif pour l'année 2017;
- g) Autorisation de signature – Octroi de consentements municipaux aux compagnies d'utilité publique;
- h) Autorisation de signature – Demande de permis auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports du Québec ou d'Hydro-Québec;
- i) Adjudication d'une émission d'obligations;
- j) Modification de règlements refinancés;



No de résolution
ou annotation

- k) Modification du terme d'emprunt prévu à divers règlements;
 - l) Modification de la résolution numéro 495-16 «Position de la Ville – Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Utilisation à une fin autre que l'agriculture – Partie du lot 3 934 128 du cadastre du Québec»;
 - m) Modification de la résolution numéro 545-16 « Position de la Ville – Demande d'intervention pour l'aménagement des cours d'eau municipaux – Branche 11 A »;
 - n) Modification du nom du Comité consultatif sur les services et les communications aux citoyens et modification de la résolution numéro 86-10 « Comité consultatif sur les services et les communications aux citoyens(es) – Création et mandat »;
 - o) Démissions et renouvellements – Divers Comités consultatifs;
- 14- Gestion externe :
- a) Autorisation – Paiement de la quote-part révisée – Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine;
- 15- Demande de la Ville :
- a) Demande de la Ville – Soutien financier – Dépôt de projet en médiation culturelle à la Municipalité régionale de Comté de Roussillon;
- 16- Recommandation de la Ville;
- 17- Dépôt de documents;
- 18- Période de questions;
- 19- Demande de dérogation mineure :
- a) Demande de dérogation mineure numéro 2016-00094 – 717, rang Saint-Pierre sud;
- 20- Demandes de PIIA :
- a) Demande de PIIA numéro 2016-00095 – 226, rue des Saules;
 - b) Modification de la résolution numéro 439-16 «Demande de PIIA numéro 2016-00071 – Terre 235 – Phase 2 – Secteurs C à G»;
- 21- Période de questions;
- 22- Levée de la séance.



No de résolution
ou annotation

01-17 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'on accepte l'ordre du jour en y apportant les modifications suivantes :

- en ajoutant le point suivant :

5-j) Adoption du projet de règlement numéro 1531-17 sur les permis et certificats;

INFORMATIONS AUX CITOYENS ET RÉSUMÉ DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE SÉANCES EXTRAORDINAIRES

Monsieur le Maire informe les citoyens de l'évolution des dossiers de la Ville. Il leur fait part du résultat des activités tenues dernièrement et les informe de celles qui sont prévues.

02-17 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT que copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de madame Louise Savignac ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'on s'abstienne de lire les procès-verbaux du 13 décembre, du 15 décembre 2016 à 19h et du 15 décembre 2016 à 20h.

Que ces procès-verbaux soient approuvés tels que présentés.

03-17 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que les comptes à payer du mois de décembre 2016 se chiffrant à 220 527,54 \$ soient approuvés tels que présentés dans la liste produite par le Service des finances le 19 décembre 2016.

D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à procéder au paiement à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 182 096,00 \$ et à même les disponibilités d'investissements pour une somme de 38 431,54 \$.



No de résolution
ou annotation

ADOPTION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS :

04-17 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1527-17

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite procéder à la révision quinquennale du plan d'urbanisme et au remplacement des règlements de zonage numéro 960-96 et de lotissement numéro 961-96;

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet de règlement numéro 1527-17 relatif au plan d'urbanisme.

De fixer l'assemblée publique de consultation sur ce projet au 9 février 2017 à 18h30, à la salle multifonctionnelle du Musée ferroviaire canadien, Exporail sis au 110, rue Saint-Pierre à Saint-Constant.

05-17 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1528-17

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite procéder à la révision quinquennale du plan d'urbanisme et au remplacement des règlements de zonage numéro 960-96 et de lotissement numéro 961-96;

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de madame Louise Savignac ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet de règlement numéro 1528-17 de zonage.

De fixer l'assemblée publique de consultation sur ce projet au 9 février 2017 à 18h30, à la salle multifonctionnelle du Musée ferroviaire canadien, Exporail sis au 110, rue Saint-Pierre à Saint-Constant.

06-17 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1529-17

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite procéder à la révision quinquennale du plan d'urbanisme et au remplacement des règlements de zonage numéro 960-96 et de lotissement numéro 961-96;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet de règlement numéro 1529-17 de lotissement.

De fixer l'assemblée publique de consultation sur ce projet au 9 février 2017 à 18h30, à la salle multifonctionnelle du Musée ferroviaire canadien, Exporail sis au 110, rue Saint-Pierre à Saint-Constant.



No de résolution
ou annotation

07-17 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1530-17

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet de règlement numéro 1530-17 de construction.

De fixer l'assemblée publique de consultation sur ce projet au 9 février 2017 à 18h30, à la salle multifonctionnelle du Musée ferroviaire canadien, Exporail sis au 110, rue Saint-Pierre à Saint-Constant.

08-17 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1532-17

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet de règlement numéro 1532-17 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

De fixer l'assemblée publique de consultation sur ce projet au 9 février 2017 à 18h30, à la salle multifonctionnelle du Musée ferroviaire canadien, Exporail sis au 110, rue Saint-Pierre à Saint-Constant.

09-17 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1533-17

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet de règlement numéro 1533-17 relatif aux dérogations mineures;

De fixer l'assemblée publique de consultation sur ce projet au 9 février 2017 à 18h30, à la salle multifonctionnelle du Musée ferroviaire canadien, Exporail sis au 110, rue Saint-Pierre à Saint-Constant.

10-17 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1534-17

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet de règlement numéro 1534-17 relatif aux usages conditionnels.

De fixer l'assemblée publique de consultation sur ce projet au 9 février 2017 à 18h30, à la salle multifonctionnelle du Musée ferroviaire canadien, Exporail sis au 110, rue Saint-Pierre à Saint-Constant..



No de résolution
ou annotation

11-17 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1535-17

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet de règlement numéro 1535-17 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) concernant les éoliennes en zone agricole de la Ville de Saint-Constant.

De fixer l'assemblée publique de consultation sur ce projet au 9 février 2017 à 18h30, à la salle multifonctionnelle du Musée ferroviaire canadien, Exporail sis au 110, rue Saint-Pierre à Saint-Constant..

12-17 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1536-17

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de madame Louise Savignac ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet de règlement numéro 1536-17 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

De fixer l'assemblée publique de consultation sur ce projet au 9 février 2017 à 18h30, à la salle multifonctionnelle du Musée ferroviaire canadien, Exporail sis au 110, rue Saint-Pierre à Saint-Constant.

13-17 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1531-17

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet de règlement numéro 1531-17 sur les permis et certificats.

De fixer l'assemblée publique de consultation sur ce projet au 9 février 2017 à 18h30, à la salle multifonctionnelle du Musée ferroviaire canadien, Exporail sis au 110, rue Saint-Pierre à Saint-Constant.

AVIS DE MOTION DE RÈGLEMENTS :

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1527-17

Avis de motion est donné par monsieur Thierry Maheu, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté un règlement numéro 1527-17 relatif au plan d'urbanisme.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1528-17

Avis de motion est donné par madame Louise Savignac, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté un règlement numéro 1528-17 de zonage.



No de résolution
ou annotation

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1529-17

Avis de motion est donné par madame Chantale Boudrias, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté un règlement numéro 1529-17 de lotissement.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1530-17

Avis de motion est donné par monsieur Mario Perron, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté un règlement numéro 1530-17 de construction.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1531-17

Avis de motion est donné par monsieur Mario Arsenault, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté un règlement numéro 1531-17 sur les permis et certificats.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1532-17

Avis de motion est donné par madame Louise Savignac, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté un règlement numéro 1532-17 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1533-17

Avis de motion est donné par monsieur Thierry Maheu, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté un règlement numéro 1533-17 relatif aux dérogations mineures.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1534-17

Avis de motion est donné par monsieur Thierry Maheu, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté un règlement numéro 1534-17 relatif aux usages conditionnels.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1535-17

Avis de motion est donné par monsieur André Camirand, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté un règlement numéro 1535-17 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) concernant les éoliennes en zone agricole de la Ville de Saint-Constant.



No de résolution
ou annotation

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1536-17

Avis de motion est donné par monsieur Mario Perron, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté un règlement numéro 1536-17 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1537-17

Avis de motion est donné par monsieur Thierry Maheu, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté un règlement numéro 1537-17 relatif au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

14-17 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1008-02-16

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 15 décembre 2016, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. 1977 c. C-19) ont été suivies et que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement a été mentionné à haute voix.

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1008-02-16 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'ajouter la possibilité pour la Ville de convenir avec le propriétaire de tout terrain privé d'une entente visant l'application du règlement numéro 1008-00, tel que présenté.

CONTRATS ET ENTENTES :

15-17 ADHÉSION AU REGROUPEMENT DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une Ville de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant désire se joindre à ce regroupement;

CONSIDÉRANT que, conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017.

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Saint-Constant confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat.

Que le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans.

Que la Ville s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres.

Que la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

Que la Ville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Ville.

D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à transférer à cet effet la somme de 5 300 \$ du poste budgétaire 02-160-00-415 « Services juridiques – RH » au poste budgétaire 02-190-00-413 « Avis public – appel d'offres ».

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-190-00-413.

Que les sommes nécessaires au paiement de ce contrat soient puisées à même le budget des années visées.

16-17 AUTORISATION DE SIGNATURE – BAIL ENTRE LA VILLE DE SAINT-CONSTANT ET MONSIEUR GUILLAUME DUMAS ET MADAME WENDY RIVARD – PARTIE DU LOT 2 177 917 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat de location d'une partie du lot 2 177 917 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 1 310 mètres carrés (partie non construite de la rue Guy) avec monsieur Guillaume Dumas et madame Wendy Rivard,



No de résolution
ou annotation

propriétaires de la propriété adjacente à ce terrain, et ce, en contrepartie du respect des conditions imposées par la Ville, et ce, pour une durée d'un (1) an.

SOUSSIONS :

17-17 SOUSSIONS – INSPECTION ET ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE, MANIPULATION DE VANNES ET ÉCOUTE DE FUITES – 2015TP10 – RENOUELEMENT

CONSIDÉRANT qu'en vertu des résolutions numéro 295-15 et 214-16, la Ville de Saint-Constant a octroyé le contrat pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie, manipulation des vannes et écoute des fuites respectivement, pour les années 2015 et 2016, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Hydra-Spec Inc., au prix unitaire et au taux horaire soumissionnés et aux conditions du devis d'appel d'offres portant le numéro 2015TP10 et à la soumission retenue;

CONSIDÉRANT que ledit devis d'appel d'offres prévoyait une option de renouvellement pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT que, pour une année d'option, sur demande écrite, 90 jours avant la fin du contrat, la Ville doit aviser le soumissionnaire retenu si elle se prévaut ou non de l'option de renouvellement et que, dans l'affirmative, les conditions financières, les garanties et les modalités décrites dans l'appel d'offres 2015TP10 s'appliqueront dans son entièreté à cette année d'option;

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir de cette option de renouvellement pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT que Hydra-Spec Inc. était le plus bas soumissionnaire conforme pour l'année 2017.

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De renouveler le contrat pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie, manipulation des vannes et écoute des fuites, pour l'année 2017, auprès de la compagnie Hydra-Spec Inc., et ce, au prix unitaire et au taux horaire soumissionnés, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2015TP10 et à la soumission retenue.

L'entrepreneur aura soixante (60) jours de calendrier, à la suite de l'ordre verbal ou écrit, pour commencer les travaux et aura quarante-cinq (45) jours de calendrier pour réaliser l'ensemble du présent contrat.

La valeur approximative de ce contrat est de 26 110,82 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur des Services techniques ou la chef de la Division des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-413-00-444.



No de résolution
ou annotation

18-17 SOUSSIONS – RÉFECTION DE SECTIONS DE TROTTOIRS
ET DE BORDURES DE BÉTON – 2015TP03 –
RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT qu'en vertu des résolutions numéro 193-15 et 476-15, la Ville de Saint-Constant a octroyé le contrat pour la réfection de sections de trottoirs et de bordures de béton respectivement, pour les années 2015 et 2016, à la compagnie Construction G3 Inc., aux conditions du devis d'appel d'offres numéro 2015TP03 et à la soumission retenue;

CONSIDÉRANT que ledit devis d'appel d'offres prévoyait des options de renouvellement pour les années 2017, 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT que, pour les années en options, sur demande écrite, 90 jours avant le début de l'année, la Ville doit aviser le soumissionnaire retenu si elle se prévaut ou non de l'une de ses options de renouvellement et que, dans l'affirmative, les conditions financières, les garanties et les modalités décrites dans l'appel d'offres 2015TP03 s'appliqueront dans son entièreté à ces années d'options;

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir de cette option de renouvellement pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT que Construction G3 Inc. était le plus bas soumissionnaire conforme pour l'année 2017.

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De décréter des travaux de réfection de trottoirs et de bordure de béton.

De renouveler le contrat pour la réfection de sections de trottoirs et de bordures de béton, pour l'année 2017, soit du 11 janvier au 31 décembre 2017, auprès de la compagnie Construction G3 Inc., aux prix unitaires soumissionnés, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2015TP03 et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat pour 2017 est de 33 894,63 \$, incluant les taxes.

D'autoriser le directeur des Services techniques ou la chef de la Division des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-00-533.

Que cette résolution constitue la résolution exigée en vertu de la Loi sur les travaux municipaux.

Avant l'étude du point suivant, monsieur le conseiller Mario Arsenault déclare qu'il n'a pas d'intérêt pécuniaire particulier dans la question qui sera prise en délibération. Par souci de transparence, il justifie la présente intervention. Il se retire puisqu'il a un lien de parenté avec un membre du fournisseur. En conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.



No de résolution
ou annotation

19-17 SOUSSIONS – MARQUAGE SUR LES ROUTES, LES PISTES
CYCLABLES ET LES STATIONNEMENTS – 2015TP05 –
NON-RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT qu'en vertu des résolutions numéro 139-15 et 478-15, la Ville de Saint-Constant a octroyé le contrat pour le marquage sur les routes, les pistes cyclables et les stationnements de la Ville respectivement, pour les années 2015 et 2016, à la compagnie Marquage Signalisation Inc., aux prix unitaires et au taux horaire soumissionnés et aux conditions du devis d'appel d'offres numéro 2015TP05 et à la soumission retenue;

CONSIDÉRANT que ledit devis d'appel d'offres prévoyait une option de renouvellement pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT que, pour les années en options, sur demande écrite, la Ville doit aviser le soumissionnaire retenu si elle se prévaut ou non de l'une de ses options de renouvellement;

CONSIDÉRANT que la Ville ne désire pas se prévaloir de cette option de renouvellement pour l'année 2017.

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De ne pas renouveler le contrat pour le marquage sur les routes, les pistes cyclables et les stationnements, avec une peinture à base d'eau au latex, pour l'année 2017, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, auprès de la compagnie Marquage Signalisation Inc.

D'autoriser le directeur des Services techniques ou la chef de la Division des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce non-renouvellement.

20-17 APPROBATION D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION ET
D'ÉVALUATION DES OFFRES – APPEL D'OFFRES
REGROUPE – SERVICES PROFESSIONNELS POUR
L'ÉLABORATION D'UNE ÉTUDE SUR LES RETOMBÉES
ÉCONOMIQUES ET FISCALES DE LA MISE EN ŒUVRE DU
PLAN DIRECTEUR DE REDÉVELOPPEMENT DE LA ROUTE 132
EN BOULEVARD URBAIN

CONSIDÉRANT que les Villes de Delson, Sainte-Catherine et Saint-Constant désirent procéder à un appel d'offres regroupé en vue de l'élaboration d'une étude des retombées économiques et fiscales de la mise en œuvre du redéveloppement de la route 132 en boulevard urbain;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant procédera, pour le groupe, à la réalisation des documents de soumission ainsi qu'à l'appel d'offres de services professionnel sur invitation.

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de madame Louise Savignac ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres ainsi que les critères de sélection à être utilisés pour l'appel d'offres de services professionnels pour l'élaboration d'une étude sur les retombées



No de résolution
ou annotation

économiques et fiscales de la mise en œuvre du plan directeur de redéveloppement de la route 132 en boulevard urbain, joint en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

MANDATS :

Aucun

DOSSIERS JURIDIQUES :

21-17 RÈGLEMENT D'UNE RÉCLAMATION – DOMMAGES CAUSÉS À UNE VOITURE AU PARC LAFARGE

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la greffière ou l'assistante greffière à procéder au règlement complet et final du dossier de réclamation, concernant l'incident survenu à monsieur Claude Rousseau, le 17 juin 2016 au parc Lafarge, de la compagnie ValExpert contre la Ville de Saint-Constant, à cinquante pour cent (50 %) des déboursés encourus par la compagnie d'assurance ainsi que la franchise de 100 \$ de leur assuré, au montant total de 2 412,26 \$, conditionnellement à la signature d'une quittance totale et finale par la compagnie réclamante.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-190-00-995.

RESSOURCES HUMAINES :

22-17 FINS D'EMPLOI – EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET CONTRACTUEL

CONSIDÉRANT que les personnes suivantes n'ont plus la disponibilité requise pour occuper le poste mentionné :

EMPLOYÉS TEMPORAIRES

Denis Petit

Johanne Tremblay

EMPLOYÉ CONTRACTUEL

Guy Corbin

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la fermeture administrative des dossiers de ces employés;



No de résolution
ou annotation

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mettre fin à l'emploi et de procéder à la fermeture des dossiers administratifs des personnes mentionnées au tableau faisant partie du préambule de la présente résolution.

De remercier madame Tremblay, monsieur Petit et monsieur Corbin pour les services rendus à la Ville.

23-17 AUTORISATION DE SIGNATURES – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 8 – CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MANUELS

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, la directrice générale et la chef de la Division des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente numéro 8 à la convention collective de travail entre la Ville de Saint-Constant et le Syndicat Canadien de la Fonction publique, section locale 2566 (employés manuels). Cette lettre a pour objet de prévoir que messieurs Benoit Caron et Danny Beaudin, assignés en affectation temporaire, cessent de cumuler des journées, et ce, à compter du 12 décembre 2016 jusqu'au 30 avril 2017.

24-17 EMBAUCHE TEMPORAIRE AU POSTE DE CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION – SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'embaucher rétroactivement au 3 janvier 2017, madame Marie-Noëlle Deblois à titre d'employée temporaire au poste de conseillère en communication au Service des communications et du service à la clientèle, à la classe 3, échelon 1. Les conditions de travail seront celles prévues au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués, et ce, pour la période débutant le 3 janvier 2017 et se terminant au retour de la titulaire du poste.

D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à transférer à cet effet la somme de 2 343 \$ du poste budgétaire 02-135-00-201 « Fonds de pension-employés communications » au poste budgétaire 02-135-00-112 « Rémunération employés temporaires – Communications ».

D'autoriser également la trésorière ou l'assistant trésorier à transférer à cet effet la somme de 2 008 \$ du poste budgétaire 02-135-00-201 « Fonds de pension-employés communications » au poste budgétaire 02-135-00-260 « Assurance collective-communications ».

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités des postes budgétaires 02-135-00-112 et 02-135-00-260.



No de résolution
ou annotation

GESTION INTERNE :

25-17 ADOPTION DU CALENDRIER ANNUEL 2017 DES ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS – SERVICE DES LOISIRS

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le calendrier annuel 2017 des activités et des événements du Service des loisirs lequel est joint en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

26-17 AFFECTATION AU FONDS DE ROULEMENT – PROJET D'IDENTIFIANT UNIQUE – PORTAIL CITOYEN ET BASE DE DONNÉES CENTRALE

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de madame Louise Savignac ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à emprunter jusqu'à une somme maximale de 30 000 \$ au fonds de roulement pour la réalisation des phases prévues en 2017, dans le cadre du projet d'identifiant unique, lequel montant sera remboursé en cinq versements annuels égaux et consécutifs.

27-17 AFFECTATION AU FONDS DE ROULEMENT – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

CONSIDÉRANT que des acquisitions d'équipements informatiques sont prévues au budget des immobilisations (PTI) pour l'année 2017 et que celles-ci doivent être financées par le fonds de roulement;

CONSIDÉRANT que la Ville prévoit l'acquisition des équipements suivants, qui ont une durée de vie utile prévue de 5 ans, sauf les tablettes qui ont une durée de vie utile prévue de 3 ans :

Ordinateurs (portable et de bureau)	Remplacement d'équipements ayant atteint leur durée de vie utile et/ou amélioration de l'efficacité pour des départements spécifiques
Photocopieurs / Imprimantes	Remplacement d'équipements désuets et/ou ayant atteint leur durée de vie utile
Tablettes	Achat d'Ipad ou autres pour service mobile ou de support
Périphériques	Achat de projecteurs mobiles, téléviseurs, disques durs, liseuses électroniques, bornes Wi-Fi et autres
Licences	Achat de licences pour des mises à jour de logiciels existants et/ou futurs

CONSIDÉRANT que ces acquisitions sont estimées à 40 000 \$.



No de résolution
ou annotation

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à emprunter jusqu'à une somme maximale de 40 000 \$ au fonds de roulement en vue de l'acquisition d'ordinateurs, de photocopieurs, d'imprimantes, de tablettes, de périphériques et de licences, lequel montant sera remboursé en cinq versements annuels égaux et consécutifs.

28-17 AFFECTATION AU FONDS DE ROULEMENT – PROJET DE MISE EN PLACE DES ENTRÉES DE VILLE

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à emprunter jusqu'à une somme maximale de 20 896,97 \$ au fonds de roulement en 2016 dans le cadre du projet de la mise en place des entrées de ville, lequel montant sera remboursé en cinq versements annuels égaux et consécutifs.

D'autoriser également la trésorière ou l'assistant trésorier à transférer à cet effet la somme de 20 896,97 \$ du poste budgétaire 59-151-00-000 « Fonds réservés – fonds de roulement » au poste budgétaire 23-022-05-610 « Aménagement entrée de la ville ».

D'autoriser également la trésorière ou l'assistant trésorier à emprunter jusqu'à une somme maximale de 110 000 \$ au fonds de roulement en 2017 dans le cadre du projet de la mise en place des entrées de ville, lequel montant sera remboursé en cinq versements annuels égaux et consécutifs.

D'autoriser également la trésorière ou l'assistant trésorier à transférer à cet effet la somme de 110 000 \$ du poste budgétaire 59-151-00-000 « Fonds réservés – fonds de roulement » au poste budgétaire 23-022-05-610 « Aménagement entrée de la Ville ».

29-17 AUTORISATION DE DÉPENSE – PROJETS DU CONSEIL DES JEUNES DE SAINT-CONSTANT

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser une dépense au montant de 3 000 \$ pour la réalisation des projets qui seront votés par le conseil des jeunes de Saint-Constant lors de la tenue d'un conseil en mars 2017.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-811.



No de résolution
ou annotation

30-17 AIDES FINANCIÈRES AUX ORGANISMES JEUNESSES À BUT
NON LUCRATIF POUR L'ANNÉE 2017

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de
monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder aux organismes jeunesse à but non-lucratif de la Ville
de Saint-Constant, les aides financières suivantes pour l'année 2017:

Organismes jeunesse	Total aide financière
Association Soccer Mineur	18 600 \$
Association Baseball mineur	3 825 \$
Corps de Cadets / 2938	500 \$
Cadets – escadron 783 Roussillon	425 \$
47 ^e Groupe Scouts	575 \$
Association de Hockey mineur	heures de glace (aucune aide financière directe)
Association de ringuette Roussillon	heures de glace (aucune aide financière directe)
Club de patinage artistique	heures de glace (aucune aide financière directe)
Club de patinage vitesse	heures de glace (aucune aide financière directe)

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient
puisées à même les disponibilités des postes budgétaires 02-710-00-970
(montant de 22 425 \$) pour les organismes sportifs jeunesse et
02-710-00-971 (montant de 1 500 \$) pour les organismes communautaires
jeunesse.

31-17 AUTORISATION DE SIGNATURE – OCTROI DE
CONSENTEMENTS MUNICIPAUX AUX COMPAGNIES D'UTILITÉ
PUBLIQUE

CONSIDÉRANT que la Ville doit ponctuellement, dans le cadre de
ses opérations, accorder des consentements municipaux afin d'autoriser
certains travaux demandés par des compagnies d'utilité publique, telles que
Bell Canada, Hydro-Québec, Gaz Métropolitain et Vidéotron;

CONSIDÉRANT que ces consentements incluent également, dans
le cas où les travaux doivent être effectués sur la propriété municipale, le
choix de l'emplacement de même que l'autorisation d'émonder des arbres
lorsque cela est nécessaire à la réalisation ou à l'entretien du réseau;

CONSIDÉRANT que la Division des travaux publics et les Services
techniques possèdent l'expertise nécessaire au traitement de telles
demandes.



No de résolution
ou annotation

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser, pour l'année 2017, le directeur des Services techniques ou la chef de la Division des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, les consentements municipaux requis par les différentes compagnies d'utilité publique pour l'exécution de travaux sur le territoire de la Ville, incluant le choix des emplacements et l'émondage d'arbres.

32-17 AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE PERMIS AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC OU D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Ville doit, de temps à autre, exécuter des travaux dans l'emprise de routes dont l'entretien relève du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie ou des permis d'intervention émis par le ministère des Transports du Québec et qu'elle s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie ou un permis d'intervention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports du Québec pour intervenir dans les emprises de routes à l'entretien du ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'électrification des transports du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville doit également, de temps à autre, obtenir un permis d'intervention d'Hydro-Québec, pour les mêmes fins;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports du Québec les permissions de voirie (nouvelle installation) ou les permis d'intervention (entretien) pour les travaux (planifiés et urgents) qu'elle devra exécuter et qu'elle autorise le directeur des Services techniques ou la chef de la Division des travaux publics à signer ces permissions de voirie ou ces permis d'intervention. Ces derniers sont également autorisés à demander de telles permissions à Hydro-Québec dans le cadre des travaux qui devront être exécutés par la Ville au cours de l'année 2017.

33-17 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 1103-01, 1104-01, 1105-01, 1204-05, 1311-09, 1328-10, 1341-11, 1485-15, 1486-15, 1474-15 et 1507-16, la Ville de Saint-Constant souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 24 janvier 2017, au montant de 7 854 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la Ville de Saint-Constant a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,69400	565 000 \$	1,25000 %	2018	2,30679 %
		578 000 \$	1,45000 %	2019	
		593 000 \$	1,65000 %	2020	
		607 000 \$	1,90000 %	2021	
		5 511 000 \$	2,05000 %	2022	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,64800	565 000 \$	1,25000 %	2018	2,32104 %
		578 000 \$	1,45000 %	2019	
		593 000 \$	1,70000 %	2020	
		607 000 \$	1,90000 %	2021	
		5 511 000 \$	2,05000 %	2022	
MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.	98,93000	565 000 \$	1,25000 %	2018	2,33292 %
		578 000 \$	1,45000 %	2019	
		593 000 \$	1,70000 %	2020	
		607 000 \$	1,90000 %	2021	
		5 511 000 \$	2,15000 %	2022	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,71520	565 000 \$	1,25000 %	2018	2,33908 %
		578 000 \$	1,45000 %	2019	
		593 000 \$	1,65000 %	2020	
		607 000 \$	1,85000 %	2021	
		5 511 000 \$	2,10000 %	2022	
MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION	99,28000	565 000 \$	1,25000 %	2018	2,33959 %
		578 000 \$	1,50000 %	2019	
		593 000 \$	1,75000 %	2020	
		607 000 \$	2,00000 %	2021	
		5 511 000 \$	2,25000 %	2022	

CONSIDÉRANT que l'offre provenant de VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. s'est avérée la plus avantageuse.

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'émission d'obligations au montant de 7 854 000 \$ de la Ville de Saint-Constant soit adjugée à VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

Que demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

Que le maire ou le maire suppléant et la trésorière ou l'assistant trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et



No de résolution
ou annotation

responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière ou l'assistant trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

34-17 MODIFICATION DE RÈGLEMENTS REFINANCÉS

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Constant souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 854 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
1103-01	80 213 \$
1104-01	24 698 \$
1105-01	924 400 \$
1204-05	708 500 \$
1311-09	40 100 \$
1328-10	1 325 400 \$
1341-11	662 700 \$
1485-15	78 303 \$
1485-15	217 444 \$
1486-15	326 392 \$
1474-15	606 329 \$
1507-16	195 893 \$
1507-16	2 663 628 \$

CONSIDÉRANT que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 7 854 000 \$.

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 24 janvier 2017.

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.



No de résolution
ou annotation

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière ou l'assistant trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises ».

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
210 CHEMIN STE-CATHERINE
ST-CONSTANT, QC
J5A 2J4

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 24 janvier et le 24 juillet de chaque année.

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

Que les obligations soient signées par le maire ou le maire suppléant et la trésorière ou l'assistant trésorier. La Ville de Saint-Constant, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

35-17 MODIFICATION DU TERME D'EMPRUNT PRÉVU À DIVERS RÈGLEMENTS

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 7 854 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 1103-01, 1104-01, 1105-01, 1204-05, 1311-09, 1328-10, 1341-11, 1485-15, 1486-15, 1474-15 et 1507-16, la Ville de Saint-Constant émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 24 janvier 2017); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1204-05, 1311-09, 1328-10, 1341-11, 1485-15, 1486-15, 1474-15 et 1507-16, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.



No de résolution
ou annotation

36-17 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 495-16
« POSITION DE LA VILLE – DEMANDE À LA COMMISSION DE
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC –
UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE –
PARTIE DU LOT 3 934 128 DU CADASTRE DU QUÉBEC »

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De modifier la résolution numéro 495-16 « Position de la Ville – Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Utilisation à une fin autre que l'agriculture – Partie du lot 3 934 128 du cadastre du Québec » de la façon suivante :

- Par l'ajout, après le huitième considérant, du paragraphe suivant :

« CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de terrain approprié pour l'installation d'un panneau publicitaire en zone urbaine ».

37-17 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 545-16
« POSITION DE LA VILLE – DEMANDE D'INTERVENTION POUR
L'AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU MUNICIPAUX –
BRANCHE 11 A »

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De modifier la résolution numéro 545-16 « Position de la Ville – Demande d'intervention pour l'aménagement des cours d'eau municipaux – Branche 11 A » de la façon suivante :

- Par le remplacement du premier paragraphe de la décision par le suivant :

« D'entériner la demande d'intervention pour l'aménagement des cours d'eau municipaux formulé par monsieur René Lefebvre le 11 février 2016 pour la branche 11A pourvu que les travaux effectués ne touchent que le tiers inférieur du fossé. »

38-17 MODIFICATION DU NOM DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LES
SERVICES ET LES COMMUNICATIONS AUX CITOYENS ET
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 86-10 « COMITÉ
CONSULTATIF SUR LES SERVICES ET LES
COMMUNICATIONS AUX CITOYENS(ES) – CRÉATION ET
MANDAT »

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De modifier le nom du « Comité consultatif sur les services et les communications aux citoyens » par le « Comité consultatif des communications et des services aux citoyens ».



No de résolution
ou annotation

De modifier la résolution numéro 86-10 « Comité consultatif sur les services et les communications aux citoyens(es) – Création et mandat » de la façon suivante :

- En remplaçant le nom du « Comité consultatif sur les services et les communications aux citoyens » par le « Comité consultatif des communications et des services aux citoyens » à tous les paragraphes s'y retrouvant.

39-17 DÉMISSIONS ET RENOUELEMENTS – DIVERS COMITÉS CONSULTATIFS

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer, jusqu'au 31 décembre 2017, les membres du Conseil et les membres citoyens mentionnés ci-dessous à l'égard des comités indiqués :

➤ **Comité consultatif d'accessibilité universelle :**

Membres du Conseil :

- Madame Louise Savignac, présidente
- Monsieur Mario Perron, vice-président

Membre citoyen :

Parent d'un enfant handicapé résidant sur le territoire :

- Madame Tasmine Ismail

➤ **Comité consultatif de l'agriculture :**

Membres du Conseil :

- Madame Chantale Boudrias, présidente
- Monsieur André Camirand, vice-président

Membres citoyens :

- Monsieur Jean-Guy Villeneuve
- Monsieur Daniel Robidoux
- Monsieur René Lefebvre
- Monsieur Guy Hébert

➤ **Comité consultatif de planification financière et d'administration générale:**

Membres du Conseil :

- Monsieur Thierry Maheu, président
- Monsieur André Camirand, vice-président



No de résolution
ou annotation

Membres citoyens :

- Monsieur Jacques Perreault
- Monsieur Stéphane Corriveau
- Monsieur Francis Pearson
- Monsieur Raynald Girard

➤ **Comité consultatif sur l'environnement et le développement urbain :**

Membres du Conseil :

- Monsieur David Lemelin, président
- Monsieur Mario Arsenault, vice-président

Membres citoyens :

- Monsieur Sylvain Caze
- Monsieur Luc Bourassa
- Monsieur Yves Jutras
- Monsieur Robert Roy
- Monsieur Paul Labrecque

➤ **Comité d'analyse des demandes relatives à la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes :**

Membres du Conseil :

- Monsieur Mario Arsenault
- Monsieur Gilles Lapierre

Membres citoyens :

- Monsieur Daniel Villeneuve
- Monsieur Abdul Amar

➤ **Comité consultatif sur les questions relatives aux aînés :**

Membres du Conseil :

- Madame Louise Savignac, présidente
- Monsieur Mario Arsenault, vice-président

Membres citoyens :

- Madame Lise Fortier
- Madame Louise Maher

➤ **Comité consultatif des communications et des services aux citoyens :**

Membres du Conseil :

- Madame Chantale Boudrias, présidente
- Monsieur Mario Perron, vice-président



No de résolution
ou annotation

Membres citoyens :

- Monsieur Yvon Boivin
- Madame Diane Beauvais
- Monsieur Claude Côté
- Madame Lise Dandurand
- Madame Diane Poissant

➤ **Comité consultatif sur les infrastructures :**

Membres du Conseil :

- Monsieur Mario Arsenault
- Monsieur Thierry Maheu
- Monsieur Mario Perron

Membres citoyens :

- Monsieur Abdul Amar
- Monsieur Daniel Deshaies
- Madame Stéphanie Pichette

➤ **Comité consultatif de circulation :**

Membres du Conseil :

- Monsieur Thierry Maheu, président
- Monsieur Gilles Lapierre, vice-président

Membres citoyens :

- Monsieur Danis Séguin
- Monsieur Jocelyn Vachet
- Madame Sylvie Blais
- Monsieur Jean Desrosiers

➤ **Comité consultatif sur les activités récréatives, sportives, culturelles et communautaires :**

Membres du Conseil :

- Monsieur David Lemelin, président
- Monsieur Gilles Lapierre, vice-président

Membres citoyens :

- Monsieur Sylvain Brossard
- Madame Isabelle Fournier
- Monsieur Martial Crête

La présente nomination de chacun des membres du Conseil sur les divers comités consultatifs demeure cependant conditionnelle à ce que ce dernier conserve son poste au sein du Conseil municipal.

D'accepter la démission de monsieur Gilles Paquin à titre de membre citoyen du Comité consultatif de l'agriculture, la démission de monsieur Robert Dupuis à titre de membre citoyen du Comité consultatif de planification financière et d'administration, la démission de madame Anne-



No de résolution
ou annotation

Renée Hert à titre de membre citoyen du Comité consultatif sur les questions relatives aux aînés, la démission de madame Marcellina Jugureano à titre de membre citoyen du Comité consultatif sur l'environnement et le développement urbain et la démission de monsieur Guy Brault à titre de membre citoyen du Comité d'analyse des demandes relatives à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

De remercier tous les membres démissionnaires pour les services rendus à la Ville.

GESTION EXTERNE :

40-17 AUTORISATION – PAIEMENT DE LA QUOTE-PART RÉVISÉE – RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 385-16, la Ville adoptait le budget 2017 de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine pour un montant de 4 756 600 \$ et autorisait le paiement de la quote-part de la ville au montant de 2 661 190 \$;

CONSIDÉRANT que les nouvelles données pour la RFU et la population sur le profil financier 2016 fournit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ont été rendues disponibles le 25 octobre dernier;

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à payer la quote-part révisée de la Ville de Saint-Constant au montant de 2 685 292 \$ de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-220-00-951.

DEMANDE DE LA VILLE :

41-17 DEMANDE DE LA VILLE – SOUTIEN FINANCIER – DÉPÔT DE PROJET EN MÉDIATION CULTURELLE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de Comté de Roussillon (MRC de Roussillon) lance un appel de projet en médiation culturelle;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite déposer une demande de subvention à cet effet;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la mise en œuvre et le dépôt de la demande de soutien à la Municipalité régionale de Comté de Roussillon (MRC de Roussillon).



No de résolution
ou annotation

De mandater la Chef de la division culturelle et communautaire ou la Directrice du Service des loisirs à signer pour et au nom de la Ville tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

RECOMMANDATION DE LA VILLE :

Aucune

DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose les documents suivants :

- Liste des déboursés effectués et des comptes payés autorisés en vertu du règlement numéro 1243-07 en matière de contrôle et de suivi budgétaires et concernant l'administration des finances pour le mois de décembre 2016 produite par le Service des finances le 21 décembre 2016 (Registre des chèques);
- Liste des amendements budgétaires pour le mois de décembre 2016 produite par le Service des finances le 19 décembre 2016;
- Sommaire du budget au 31 décembre 2016 produit par le Service des finances;
- Liste d'embauches effectuées en vertu du règlement numéro 1425-13 modifiant le règlement numéro 1378-12 remplaçant le règlement numéro 1236-07 et déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et passer des contrats au nom de la Ville de Saint-Constant afin d'autoriser le directeur général à procéder à des embauches à certaines conditions, signée par la directrice générale le 20 décembre 2016;
- Certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 1523-16 décrétant des dépenses relatives à l'achat d'immeubles et un emprunt de 1 500 000 \$ à cette fin.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.

Monsieur Michel Vachon dépose une demande visant à obtenir copie des règlements 1527-17 à 1537-17



No de résolution
ou annotation

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES :

42-17 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-00094 – 717, RANG SAINT-PIERRE SUD

La greffière explique aux personnes présentes l'objet de la demande de dérogation mineure faite par monsieur André Garand.

CONSIDÉRANT que le requérant présente une demande de dérogation mineure en raison d'éléments qui ne sont pas conformes au règlement de zonage numéro 960-96, lesquels découlent d'un projet de subdivision du lot numéro 2 869 054 du cadastre du Québec afin d'ériger une nouvelle construction sur le lot projeté numéro 6 011 872 du cadastre du Québec et de procéder à la transformation d'un bâtiment agricole existant en bâtiment accessoire résidentiel (garage/abri d'auto).

CONSIDÉRANT le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur géomètre Jacques Beaudoin (dossier 91-16498-P-1) (plan A);

En premier lieu, la superficie totale des bâtiments accessoires (garage isolé/abri d'auto existant et garage attenant projeté) serait de 197,29 mètres carrés alors que le règlement de zonage numéro 960-96 limite la superficie totale des bâtiments accessoires à 80 mètres carrés;

En deuxième lieu, un abri d'auto serait relié à un garage isolé alors que le règlement de zonage numéro 960-96 précise qu'en aucun temps, il n'est permis de relier entre elles et de quelque façon que ce soit des constructions accessoires;

En troisième lieu, l'abri d'auto serait annexé à un garage isolé alors que le règlement de zonage numéro 960-96 précise que tout garage privé isolé doit être situé à une distance minimale de 1,22 mètre de toute autre construction ou équipement accessoire à l'exclusion d'un perron, d'une galerie, d'un balcon, d'une plate-forme pour piscine ou d'un patio;

En quatrième lieu, la présence de deux (2) garages privés serait permise sur le lot projeté numéro 6 011 872 du cadastre du Québec, ayant une superficie totale combinée de 148,27 mètres carrés alors que le règlement de zonage numéro 960-96 précise que, lorsque plus d'un garage privé est autorisé sur un terrain, la superficie totale maximale de tous les garages réunis est fixée à 60 mètres carrés;

En cinquième lieu, la présence d'un abri d'auto attenant à un bâtiment accessoire (garage privé isolé) serait permise alors que le règlement de zonage numéro 960-96 précise que seuls les abris d'auto attenants au bâtiment principal sont autorisés à titre de construction accessoire à l'usage résidentiel unifamilial;

En sixième lieu, l'abri d'auto serait annexé au garage isolé alors que le règlement de zonage numéro 960-96 précise que tout abri d'auto doit être situé à une distance minimale de 1,22 mètre de toute autre construction ou équipement accessoire à l'exclusion d'un perron, d'une galerie, d'un balcon, d'une plate-forme pour piscine, d'un patio ou d'une remise intégrée à l'abri d'auto;

Finalement, l'abri d'auto existant aurait une superficie de 48,82 mètres carrés alors que le règlement de zonage numéro 960-96 limite



No de résolution
ou annotation

la superficie d'un abri d'auto à 50 % de la superficie de plancher du rez-de-chaussée du bâtiment principal sans jamais excéder 40 mètres carrés.

CONSIDÉRANT les plans A à H du Service de l'urbanisme;

Elle invite par la suite les personnes présentes à se faire entendre relativement à cette demande.

Une personne présente se questionne à savoir si la troisième dérogation et la sixième dérogation ne sont pas la même chose.

CONSIDÉRANT le rapport partiellement favorable et les commentaires particuliers du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande.

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur Thierry Maheu ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de dérogation mineure numéro 2016-00094 aux dispositions du règlement de zonage numéro 960-96, faite par monsieur André Garand concernant le lot 2 869 054 du cadastre du Québec, soit le 717, rang Saint-Pierre sud, tel que déposée.

Cette demande a pour objet de permettre une superficie totale des bâtiments accessoires (garage isolé/abri d'auto existants et garage attenant projeté) de 197,29 mètres carrés, qu'un abri d'auto soit relié à un garage isolé, que l'abri d'auto soit annexé à un garage isolé, la présence de deux (2) garages privés sur le lot projeté numéro 6 011 872 du cadastre du Québec, ayant une superficie totale combinée de 148,27 mètres carrés, la présence d'un abri d'auto attenant à un bâtiment accessoire (garage privé isolé) ainsi qu'un abri d'auto ayant une superficie de 48,82 mètres carrés et ce, pour toute la durée de leur existence.

DEMANDES DE PIIA :

43-17 DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2016-00095 – 226, RUE DES SAULES

CONSIDÉRANT que monsieur Jacques Beaudoin, arpenteur-géomètre, représentant le propriétaire, dépose une demande de PIIA visant à faire approuver un plan cadastral qui vise à remplacer les deux (2) lots existants 2 869 564 et 2 869 565 situés au 226, rue des Saules par les lots projetés 6 015 976 et 6 015 977 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT le plan 16-26 220, minute 18319, daté du 4 novembre 2016 déposé par le requérant.

CONSIDÉRANT que le remplacement des lots est nécessaire suite à des modifications apportées aux limites des propriétés;

CONSIDÉRANT les plans A et B du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les nouvelles dimensions des lots respectent les normes prescrites à la grille des usages, des normes et des dimensions de terrain applicable à la zone où est situé la propriété faisant l'objet des présentes;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que le lot vacant demeure construisible malgré la réduction de la largeur de celui-ci;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées aux limites de terrains ne rendent pas l'implantation de la construction existante non conforme;

CONSIDÉRANT le rapport favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande.

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de madame Louise Savignac ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de PIIA numéro 2016-00095, faite par monsieur Jacques Beaudoin, arpenteur-géomètre, pour le propriétaire, concernant le 226, rue des Saules, soit les lots 2 869 564 et 2 869 565 du cadastre du Québec, telle que déposée.

44-17 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 439-16
« DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2016-00071 – TERRE 235 –
PHASE 2 – SECTEURS C À G »

CONSIDÉRANT que la compagnie 9200-7889 Québec inc. a déposé une demande de PIIA pour faire approuver cinq (5) projets intégrés à l'intérieur du projet domiciliaire « Le quartier urbain Saint-Régis »;

CONSIDÉRANT que lors du dépôt de la demande, une erreur s'est produite au niveau de la profondeur des bâtiments à construire dans le secteur D (Habitation Thermo Prestige inc.);

CONSIDÉRANT que les bâtiments auront une profondeur de 49 pieds au lieu de 47 pieds, ce qui entraîne des modifications au plan d'implantation;

CONSIDÉRANT que trois (3) ostryers de Virginie (10 mètres de hauteur) seront remplacés par des érables de l'amour (5 à 6 mètres de hauteur) en raison de la présence des fils électriques le long de la ligne arrière;

CONSIDÉRANT que les modifications ne créent pas de non-conformité;

CONSIDÉRANT que les modifications au secteur D ont été présentées aux membres du Comité consultatif d'urbanisme lors de la rencontre du 8 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent que les modifications sont mineures et qu'ils sont d'accord pour que les plans rattachés à la résolution numéro 439-16 soient modifiés pour le secteur D;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de madame Louise Savignac ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De modifier la résolution numéro 439-16 « Demande de PIIA numéro 2016-00071 – Terre 235 – Phase 2 – Secteurs C à G » de la façon suivante :



No de résolution
ou annotation

- Le neuvième CONSIDÉRANT :

« CONSIDÉRANT que le secteur D se composerait de deux (2) bâtiments multifamiliaux isolés de 16 logements, selon le plan d'implantation dossier 16-10033-3 minute 18422 de l'arpenteur-géomètre Louise Rivard, daté du 7 septembre 2016; »

Est remplacé par le texte ci-dessous :

« CONSIDÉRANT que le secteur D se composerait de deux (2) bâtiments multifamiliaux isolés de 16 logements, selon le plan d'implantation dossier 16-10033-5 minute 18422 de l'arpenteur-géomètre Louise Rivard, daté du 6 décembre 2016 (plan V.1); »

- Par l'ajout, après le trente-septième CONSIDÉRANT du texte ci-dessous :

« CONSIDÉRANT que le plan d'aménagement paysager AC du secteur D est remplacé par le plan d'aménagement paysager AC.1; »

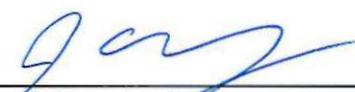
PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.

45-17 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

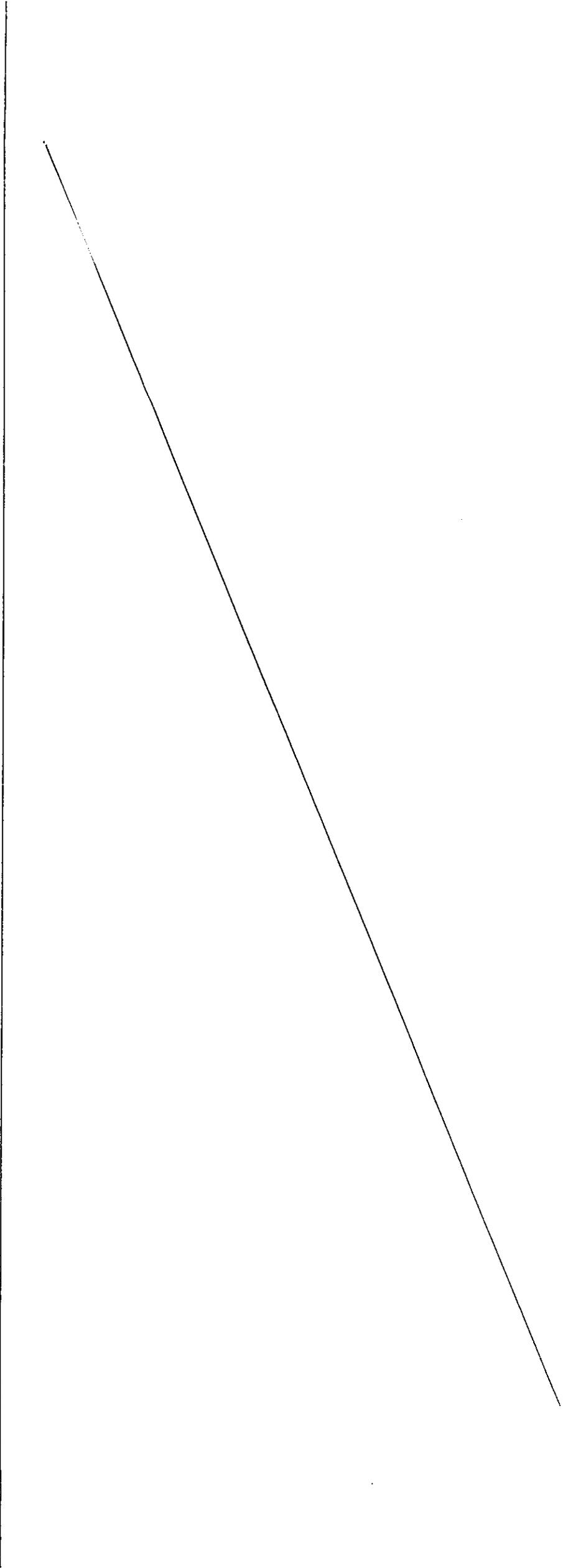
Que la présente séance soit levée.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Sophie Laflamme, greffière



No de résolution
ou annotation





No de résolution
ou annotation

Annexe résolution numéro 20-17

1.1. CRITERES DE SELECTION

1.1.1. COMPREHENSION DU MANDAT ET METHODOLOGIE (25 POINTS)

-Évaluation de la compréhension du Soumissionnaire quant à la problématique du projet à réaliser, des enjeux qui s'y rattachent et de la portée du mandat.

-La proposition doit comprendre la méthodologie proposée pour la réalisation du mandat soit un programme de travail, échéancier, moyens pour réaliser le mandat.

-Évaluation de l'originalité et la qualité de la solution proposée pour tenir compte de toutes les contraintes spécifiques au projet.

-Une liste des biens livrables à la réalisation du projet doit être fournie.

Répartition du pointage :	Excellent :	25/25
	Satisfaisant :	20/25
	Insatisfaisant :	15/25
	Médiocre :	10/25
	Nulle :	0/25

1.1.2. EXPERIENCE DU CHARGE DE PROJET (25 POINTS)

-Évaluation de l'expérience du responsable nommé pour le projet, de son expertise dans ce type de projet, dont deux projets similaires, en considérant le milieu, la complexité et l'envergure de ces derniers et de sa contribution spécifique.

-Le soumissionnaire devra joindre un curriculum vitae du chargé de projet proposé en démontrant son expertise pertinente dans ce type de projet ou des projets similaires.

-Il est important de décrire le degré d'implication donné au chargé de projet au courant du présent mandat et sa disponibilité.

Répartition du pointage :	Excellent :	25/25
	Satisfaisant :	20/25
	Insatisfaisant :	15/25
	Médiocre :	10/25
	Nul :	0/25



No de résolution
ou annotation

1.1.3. EXPERIENCE DU SOUMISSIONNAIRE (15 POINTS)

-Évaluation du soumissionnaire sur les services offerts et l'envergure de projets comparables.

-La pertinence des projets réalisés (complexité, particularité, connaissance du milieu, etc.).

-L'innovation démontrée pour des projets similaires.

Répartition du pointage :	Excellent :	15/15
	Satisfaisant :	12/15
	Insatisfaisant :	9/15
	Médiocre :	6/15
	Nul :	0/15

1.1.4. EXPERIENCE ET PERTINENCE DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL (25 POINTS)

-Évaluation de la qualité de la proposition de la firme, et des améliorations projetées.

-Le Soumissionnaire devra décrire la structure de l'équipe professionnelle chargée de la réalisation du projet en soumettant le curriculum vitae des personnes de l'équipe et en soumettant un organigramme.

-Le rôle et l'expérience des ressources humaines affectées au projet de même qu'un responsable de projet de relève, de compétence équivalente ou supérieure au responsable de projet précédemment nommé, pour poursuivre le mandat en cas d'événements fortuits amenant le responsable de projet à se retirer. Le personnel de relève se fera seulement quand une demande officielle écrite sera faite au directeur de la division et qu'elle sera acceptée et autorisée par ce dernier. Si la demande est refusée, le mandataire doit refaire une nouvelle demande avec une autre candidature.

-La description des ressources matérielles à la disposition de l'équipe pour l'exécution du mandat : instruments, équipements et les logiciels informatiques.

Répartition du pointage :	Excellent :	25/25
	Satisfaisant :	20/25
	Insatisfaisant :	15/25
	Médiocre :	10/25
	Nul :	0/25



No de résolution
ou annotation

1.1.5. ASSURANCE QUALITE (10 POINTS)

- Faire la présentation de son plan pour assurer la qualité des services attendus.
- Énumérer et expliquer les mécanismes d'assurance de la qualité qu'il entend mettre de l'avant pour la réalisation du mandat.
- Évaluer la qualité globale du document par sa présentation, sa structure et sa clarté.

Répartition du pointage :	Excellent :	10/10
	Satisfaisant :	8/10
	Insatisfaisant :	6/10
	Médiocre :	3/10
	Nul :	0/10

1.2. SIGNIFICATION DE LA PONDERATION

Le comité de sélection évaluera la partie critères de qualité des soumissions selon les critères mentionnés et à partir des informations fournies par les soumissionnaires.

Signification de la pondération

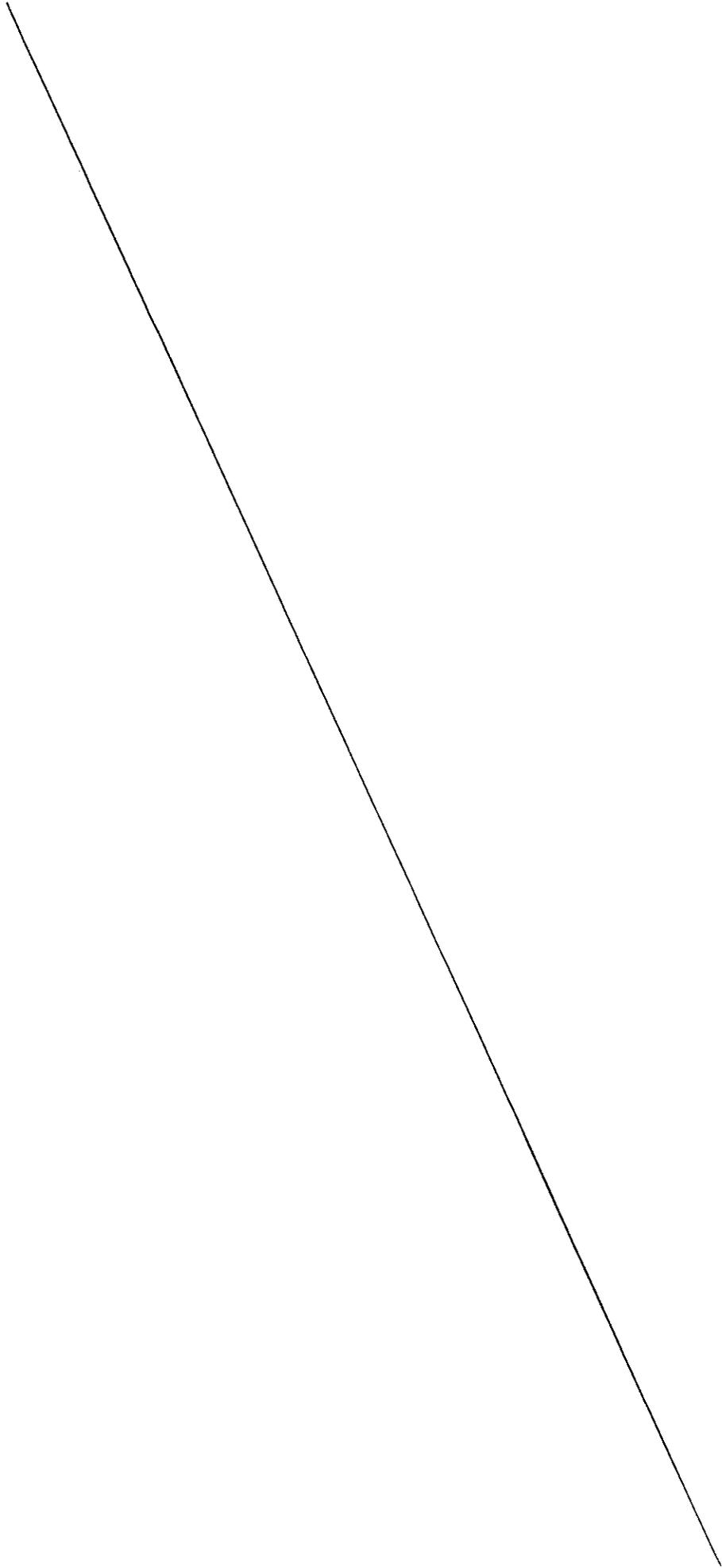
La qualité des propositions présentées sera évaluée par le comité de sélection par l'attribution d'une note pour chacun des critères décrits dans l'évaluation qualitative.

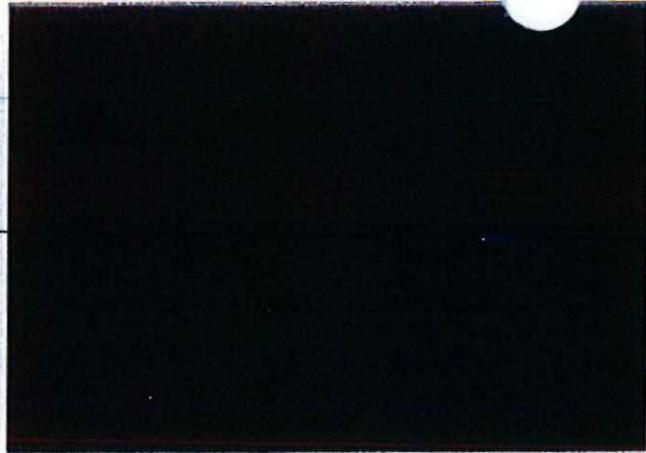
Barème

- | | |
|------------------|---|
| Excellent : | Dépasse substantiellement sur tous les aspects le niveau de qualité recherché pour ce critère; |
| Satisfaisant : | Répond en tout point au niveau de qualité recherché pour ce critère; |
| Insatisfaisant : | N'atteint pas pour quelques éléments importants le niveau de qualité recherché pour ce critère; |
| Médiocre : | N'atteint pas pour plusieurs aspects le niveau de qualité recherché pour ce critère; |
| Nul : | Aucune information dans l'offre permettant d'évaluer ce critère. |



No de résolution
ou annotation





No de résolution
ou annotation



Saint-Constant

Calendrier annuel 2017

Service des Loisirs

*Amener résolution
numéro 25-17*

Janvier 2017



6-20

Inscriptions à la programmation d'hiver



Saint-Constant

19

Conférence
Jeanne-Mance



17-18

Heure du conte en
pyjama



Découverte des jeux de table
Atelier Poème d'amour

29

31

Heure du conte
Tous les jeudis et
samedis



18



Club de Lecture

En cours

- Début des activités (21 janvier)
- Passeport Santé
 - Jeu dans la rue
 - Prescription santé
- Course Éclipse
- Programmation culturelle
- Plaisirs d'hiver
- Festival santé
- Hommage aux bénévoles
- Camp de jour + camps sportifs
- Boucle du GDPL
- Fête Nationale
- Veillées festives
- Animation des parcs
- Embauche personnel temporaire

No de résolution
ou annotation



Février 2017



13

Conférence
Histoire en caravane



11-18

Semaine de la
Littérature



18-19

Plaisirs d'hiver



Atelier St-Valentin

11

Atelier création
marionnettes

12



Heure du conte
Tous les jeudis et samedis
Heure du
conte en pyjama

7-8



Club de lecture
Théâtre des 4 villes

22

26

En cours

- Passeport Santé
 - Jeu dans la rue
 - Prescription santé
- Course Éclipse
- Programmation culturelle
- Festival santé
- Hommage aux bénévoles
- Camp de jour + camps sportifs
- Bouale du GDPL
- Fête Nationale
- Veillées festives
- Animation des parcs
- Fête des Patriotes

No de résolution
ou annotation



Mars 2017



Ouverture des sites
hivernaux pour la
relâche



Saint-Constant

15

Atelier Pâques:
Bibliothèque



3

Nuit à la biblio

Heure du conte
Tous les jeudis et samedis
Heure du conte en pyjama

14

Conférence
Le violon du Québec



Spectacle à l'Église:
Roxane Del

Lancement défi 5-30



En cours

- Passaport Santé
 - Jeu dans la rue
 - Prescription santé
- Course Éclipse
- Festival santé
- Hommage aux bénévoles
- Camp de jour + camps sportifs
- Boucle du GDPL
- Fête Nationale
- Veillées festives
- Animation des pares
- Fête des Patriotes
- Course CSDGS

No de résolution
ou annotation



Avril 2017



No de résolution
ou annotation



1

Sortie du guide
loisirs été 2017



Heure du conte

Tous les jeudis et samedis
4: Activité Arbre de Pâques
11 et 12 :Conte en pyjama
19: Club de lecture

Conférence « Les beaux lundis »

23

Théâtre des 4 villes



23

Journée mondiale
du livre



27

Hommage aux
bénévoles



En cours

- Installation TrekFit
- Passeport Santé
 - Jeu dans la rue
 - Prescription santé
- Course Éclipse
- Festival santé
- Camp de jour + camps sportifs
- Boule du GDPL
- Fête Nationale
- Veillées festives
- Animation des parcs
- Fête des Patriotes
- Course CSDGS
- Programmation automne

Mai 2017



1

Défi Bougeons ensemble CSDGS



22

Fête des Patriotes



Atelier Fêtes des mères



26

Festival Classica



Heure du conte

Tous les jeudis et samedis

Conte en pyjama

17: Club de lecture

Conférence « Les beaux lundis »

Trains à lire

En cours

- Installation Trekfit
- Passeport Santé
 - Jeu dans la rue
 - Prescription santé
- Course Éclipse
- Festival santé
- Camp de jour + camps sportifs
- Boule du GDPL
- Fête Nationale
- Veillées festives
- Animation des parcs
- Programmation automne
- Marché public
- Gestion terrains/parcs
- Mérite Ovation

No de résolution
ou annotation



Juin 2017



Lancement de :
Un Vélo , une ville



Heure du conte
Tous les jeudis et samedis
Conte en pyjama
17: Club de lecture TD
Conférence « Les beaux lundis »
Trains à lire

24

Fête Nationale



26

Début du camp de
jour + camp sports



Atelier fête des pères

Marché Public



Début de saison et
Tournois sportifs



En cours

- Course Éclipse
- Festival santé
- Boule du GDPL
- Veillées festives
- Animation des parcs
- Programmation automne
- Gestion terrains/parcs
- Halloween
- Semaine des aînés

No de résolution
ou annotation



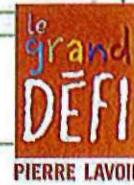
Juillet 2017



Spectacles en plein-air
Ciné famille Plein air



La Grande boucle GDPL



Marché Public



camp de jour et
camp sport



Animation dans les parcs



Gestion parcs et
Tournois sportifs



Heure du conte
Tous les jeudis +
Conte en pyjama
Club de lecture TD
Train à lire



Lecture dans les parcs

En cours

- Course Éclipse
- Festival santé
- Veillées festives
- Animation des parcs
- Programmation automne
- Gestion terrains/parcs
- Halloween
- Semaine des aînés
- Spectacle Noël

No de résolution
ou annotation



AOÛT 2017



Spectacles en plein-air
Ciné classique plein-air
Denis-Lord



Animation dans les parcs



Fête de Clôture des parcs

camp de jour



Sortie guide loisirs



Marché Public



Gestion parcs et
Tournois sportifs



Heure du conte
Tous les jeudis +
Conte en pyjama
Club de lecture TD
Train à lire



Lecture dans les parcs

En cours

- Course Éclipse
- Festival santé
- Gestion terrains/parcs
- Halloween
- Semaine des aînés
- Spectacle Noël
- Mérite sportif

No de résolution
ou annotation



Septembre 2017

6

Inscription Loisirs 

Festival Santé/Tombola  

Heure du conte
Tous les jeudis et samedi
Conte en pyjama
Club de lecture
Conférences les beaux lundis

8

Course Éclipse 

- En cours**
- Halloween
 - Semaine des aînés
 - Spectacle Noël
 - Mérite sportif
 - Noël sur glace
 - Budget
 - Programmation hiver

Marché Public 

Début des activités sur glace à l'aréna 

Concours Maisons fleuries
Remise des prix 

No de résolution ou annotation
970
INITIALES DU MAIRE

Octobre 2017



2

Journées de la Culture



Heure du conte
Tous les jeudis et samedi
Conte en pyjama
Conférences les beaux lundis
Activité d'Halloween
Club de lecture

8-14

Semaine des aînés

21-28

Semaine des bibliothèques



Semaine des bibliothèques publiques



31

Halloween

Spectacle à l'Église



En cours

- Mérite sportif
- Noël sur glace
- Programmation d'hiver
- Budget
- Spectacle de Noël
- Plaisirs d'hiver

No de résolution
ou annotation



Novembre 2017



Mérite sportif et
Remise des bourses
élites



Saint-Constant

Table de concertation
Organismes



Saint-Constant

Rencontres annuelles
et AGA des
organismes reconnus



Heure du conte
Tous les jeudis et samedi
Conte en pyjama
Conférences les beaux lundis
Club de lecture

En cours

- Noël sur glace
- Programmation d'hiver
- Plaisirs d'hiver
- Spectacle de Noël
- Achats/Inventaires
- Mise à jour des organismes
- Bilan
- Suivi des plans d'action 2017
- Mise à jour des actions des politiques
- Présentation budgétaire
- Embauche personnel d'hiver

No de résolution
ou annotation



Décembre 2017



No de résolution
ou annotation



Spectacle Noel



Heure du conte
Tous les jeudis et
samedi
Conte en pyjama

Marché de Noel



Atelier de Noel

Noel sur glace



Sortie
guide loisirs



En cours

- Préparation 2018 selon budget
- Plaisirs d'hiver
- Préparation activités hivernales



No de résolution
ou annotation

